

COURRIER DES LECTEURS**Notre adresse :**

Journal de Morges, Saint-Louis 2, 1110 Morges

**Notre mail :**

courrier@journaldemorges.ch

À propos de l'article de Raphaël Cand «On se débarrasse de nos enfants» paru le 16 juillet 2021

■ **Est-ce de la justice?**
Huguette Wist, Apples

Merci et Bravo pour cet article bien documenté sur la maladie psychique et les prisons.

Ce que je lis dans ces différents témoignages et dans les lignes sur le jugement de Christian, c'est que l'on décide de maintenir des malades, qui ont commis des délits mineurs, derrière les barreaux, alors qu'ils sont stabilisés et qu'ils ont payé leur peine. On ne leur donne pas de deuxième chance.

On enferme des malades en milieu carcéral plutôt que de les soigner dans des lieux adaptés. (Pour mémoire, un foyer adapté était prêt pour accueillir Christian, stabilisé et repent).

Et ceci, pour quel motif? Le risque d'une éventuelle récidive, alors que les médecins et spécialistes disent qu'il n'y a pas lorsque les malades suivent leur traitement et sont stabilisés.

En fait, la peur de la récidive guide et aveugle les jugements, ce qui conduit à punir les malades d'être malades. Est-ce vraiment de la justice?

Ce qui est aussi inquiétant, c'est qu'en 2021 en Suisse pays riche, on n'ait pas plus de places de détention adaptées

aux personnes fragilisées par la maladie psychique.

■ **Double peine**
Jacqueline Couthon, Pully

Bravo au Journal de Morges de consacrer une page à la description des parcours vécus par de nombreux détenus présentant des troubles psychiques et leur famille: un défaut de soin, des proches qui alertent, une rupture de soins, des années de galère, puis à un moment la bascule vers la prison... et ensuite, une fois la peine exécutée, une nouvelle sanction: le maintien en prison pour une durée indéterminée, en raison d'un risque de récidive. La personne va donc subir une peine totalement disproportionnée par rapport au délit qu'elle a commis, et cela parce qu'elle a une maladie qui lui fait porter l'étiquette de personne dangereuse!

Et pourtant, écouter les personnes concernées et leurs proches permet de comprendre qu'il y a dans leurs vies plus de souffrance que de dangerosité vis-à-vis des autres. La privation de liberté est une peine supplémentaire qu'elles ne méritent pas.

■ **Système à revoir**
Naima Smiej, Paudex

On constate souvent que

ces personnes malades psychiquement ne sont pas soignées à temps. Vu qu'elles ont un déni de leur maladie et une vision erronée de la réalité, elles restent livrées à elles-mêmes. Leur situation se dégrade de jour en jour et elles finissent par être emprisonnées dans des conditions inhumaines (avec les détenus de droit commun).

Le système actuel écarte les proches qui peuvent apporter aux soignants un complément d'information concernant le patient, puisqu'ils partagent son quotidien et arrivent à décoder plus vite son agitation. Ce qui permet aux psychiatres d'intervenir en amont pour empêcher une décompensation qui aboutirait à un drame. Une prise en charge bien ciblée, dans un réseau incluant les proches, nous semble moins coûteuse et respectueuse de la dignité du patient. Les lois actuelles défavorisent les handicapés mentaux par rapport aux autres handicapés, je suis convaincue que l'enfermement pénitentiaire renforce les symptômes de la maladie psychique. N'est-il pas paradoxal de punir pour soigner?

À mon avis, il faudrait adopter une fermeté structurante.